

Conditions Générale de Vente – Formations

Les articles ci-dessous constituent les conditions générales de vente des prestations de formations dispensées par PME Formation et/ou ses intervenants. Toute commandes impliquent l'acceptation pleine et entière de ces conditions.

1 - Les tarifs communiqués s'appliquent pour les formations Inter-entreprises et Intra-entreprises. Les formations ont lieu dans les locaux de l'entreprise bénéficiaire (Intra), dans les locaux retenus pas PME Formation (Inter) ou en distanciel.

Si le client ne dispose pas d'un espace nécessaire à la formation, PME Formation peut faire une réservation de salle pour le compte du client. Les frais de location seront à la charge du client. Toute formation fera l'objet d'un devis préalable. Une convention de formation sera établit à réception du devis accepté.

2 – Les sessions de formation en présentiel comportent 6 stagiaires maximum (Inter et Intra) et 2 minimum en Inter. PME Formation se réserve le droit d'annuler une session si ce minimum n'est pas atteint.

3 – Les sessions de formations en distanciel (Intra) peuvent comporter jusqu'à 4 personnes. Les clients doivent disposer d'un équipement informatique intégrant un micro et une caméra (option) et d'une connexion Internet de qualité suffisante pour assurer une visioconférence. Un test préalable peut être réalisé avec le client sur demande de celui-ci.

4 – Pour toute formation faisant l'objet d'une convention et d'un financement OpCo ou FIF, des frais de gestion et de réservation d'un montant de 100 (cent) euros seront facturés et déduit de la facture si la formation est effectivement réalisée.

5 – En cas d'annulation d'une formation à l'initiative de PME Formation, une nouvelle date sera proposée. Le client est libre de refuser cette date. Si la formation a fait l'objet d'une convention, les frais de gestion seront conservés.

En cas d'annulation à l'initiative du client, une indemnité dont le montant sera fonction du délai entre la date d'annulation et la date prévue pour la formation sera due à PME Formation.

- 15 jours avant date de formation :
 - En présentiel : dédit de 20 % du montant de la formation, hors frais
 - En distanciel report du module
- 8 jours avant date de de formation
 - En présentiel : dédit de 30 % du montant de la formation, hors frais
 - En distanciel : 10 % du coût du module
- 48 h avant la date ou à la date de formation :
 - En présentielle dédit de 50 % du montant de la journée, hors frais.
 - En distanciel 100 % du coût du module

6 – Le règlement de la formation est du par le client à la réservation. Cependant, dans le cadre de d'un financement par un fond de formation , la facturation est établie à l'issue de la formation et adressée au client ou à l'OpCo dont relève le client.. Dans ce cas, des frais de gestion d'un montant de 100 (cent) euros devront être réglés à la signature de la convention. Ces frais seront déduit de la facture de formation.